

2026-12

EXTRAIT **DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers : 15

Présents : 13

Votants : 15

Pouvoirs : 2

OBJET : ÉLECTION DES ADJOINTS.

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de mars le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AGNIN SUR BION, Isère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur THEVENON Jean-Marie, Maire.

Date de convocation : 16 mars 2026

PRÉSENTS : THÉVENON Jean-Marie, BALAN Jean-Baptiste, BIGOT Agnès, CARASSUS Didier, COLOMB Lydia, COLOMB Sophie, DI PONIO Caroline, DURAND Brice, GINON-REY Mathieu, GRISSETI Martine, HORNY Pierre-Alain, PERRIN Joris, ROY Anita,

EXCUSÉS : BAGUET-GALLON Yoann, ROCHE Virginie

POUVOIRS : BAGUET GALLON Yoann, donne pouvoir à DURAND Brice, ROCHE Virginie donne pouvoir à BALAN Jean-Baptiste

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-7-2,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection des adjoints au maire ;

Considérant que le conseil municipal a fixé à trois le nombre des adjoints au maire de la commune ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de laisser un délai de deux minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste est jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire.

Un bureau de vote est constitué et le conseil municipal désigne deux assesseurs : COLOMB Sophie, DURAND Brice
Chaque conseiller va voter à tour de rôle.

Il a ensuite été procédé à l’élection des adjoints au maire.
Une liste proposée par BAGUET GALLON Yoann

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 14
- f. Majorité absolue..... 8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l’ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BAGUET GALLON Yoann	14	Quatorze
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le nombre des adjoints à élire est de trois.

Proclamation de l’élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M BAGUET GALLON Yoann. Ils ont pris rang dans l’ordre de cette liste, tels qu’ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

Le résultat est le suivant :
Premier adjoint : BAGUET GALLON Yoann
Deuxième adjointe : BIGOT Agnès
Troisième adjoint : GINON-REY Mathieu

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Fait à Saint Agnin Sur Bion,
Le 24 mars 2026

Secrétaire de séance
GINON-REY Mathieu



Le Maire,
THEVENON Jean-Marie

